



plu

plan local d'urbanisme
métropole rouen normandie

plu

plan local d'urbanisme
métropole rouen normandie

Participez à

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 19 août au
mardi 1^{er} octobre 2019

Retrouvez toutes les informations sur
plu-metropole-rouen-normandie.fr



© Métropole Rouen Normandie - juillet 2019



métropole
ROUENNORMANDIE

www.plu-metropole-rouen-normandie.fr

Un PLU ? Une enquête publique ?

71 communes, 1 PLU métropolitain !



plan local d'urbanisme
métropole rouen normandie

Le PLU métropolitain est l'outil de mise en œuvre d'un projet d'aménagement du territoire cohérent et durable sur les 71 communes de la Métropole. Ce projet a notamment pour ambition de protéger les espaces agricoles et naturels, le patrimoine bâti et naturel, de renforcer la présence du végétal en ville, de protéger les biens et les personnes contre les risques tout en rendant possible le développement du territoire.

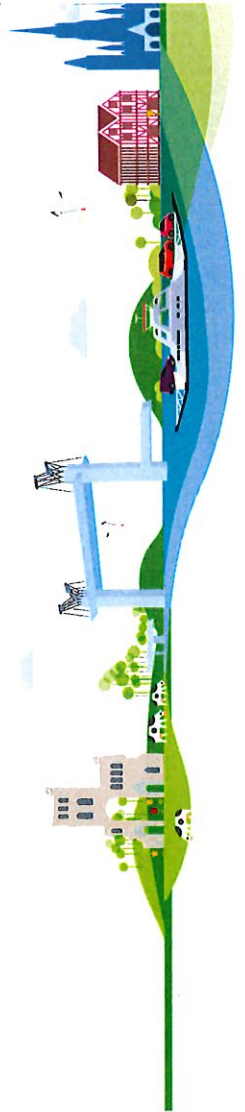
L'enquête publique : dernière ligne droite pour participer au projet !

Au terme de 3 années de travail et de concertation, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole Rouen Normandie, arrêté par les élus métropolitains les 28 février et 27 juin derniers, est soumis à l'avis des habitants dans le cadre de **l'enquête publique qui se déroulera du lundi 19 août au mardi 1^{er} octobre 2019**

inclus. L'enquête publique, menée par une commission d'enquête nommée par le tribunal administratif, est l'occasion de consulter le projet et de vous exprimer !

À l'issue de cette enquête, le projet pourra évoluer au regard des conclusions de la commission d'enquête et des avis des communes et partenaires institutionnels (région, département, chambres consulaires, etc.). Le projet sera ensuite soumis au vote du Conseil Métropolitain début 2020.

Une fois approuvé, le PLU métropolitain s'appliquera sur l'ensemble du territoire et remplacera les documents d'urbanisme des communes actuellement en vigueur. Vos futurs projets (aménagement, constructions, extensions...) devront ainsi respecter les règles du PLU.



Lieux de permanences *	Dates	Horaires
Le Houlme	19/08	14h15-17h15
Le Mesnil-Esnard	21/08	14h-17h
	14/09	10h-12h
Le Petit-Quevilly	12/09	8h30-11h30
	26/09	8h30-11h30
Le Trait	16/09	8h30-11h30
Malunay	06/09	14h30-17h30
Maromme	28/08	14h30-17h30
Mont-Saint-Aignan	22/08	14h-17h
Notre-Dame-de-Bondeville	09/09	8h30-11h30
	30/08	9h30-12h30
Oissel	04/09	9h-12h
	25/09	14h30-17h30
Petit-Couronne	07/09	10h-12h
Rouen (mairie principale)	21/08	9h-12h
	07/09	9h-12h
Rouen (siège de la Métropole Rouen Normandie)	12/09	13h45-16h45
	18/09	13h45-16h45
Sahurs	19/08	9h-12h
	01/10	14h-17h
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	06/09	14h30-17h30
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	05/09	14h30-17h30
Saint-Etienne-du-Rouvray	18/09	9h-12h
Saint-Jacques-sur-Darnétal	09/09	14h30-17h30
	21/09	9h-12h
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	09/09	14h-17h
Saint-Martin-de-Boscherville	19/09	14h-17h
Saint-Pierre-de-Varengeville	30/08	15h-18h
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	20/08	9h-12h
Sotteville-lès-Rouen	26/09	14h-17h
	05/09	14h-17h
Tourville-la-Rivière	30/09	8h30-11h30
	12/09	14h-17h
Ymare	20/09	9h-12h
		14h30-17h30

Où et quand rencontrer la commission d'enquête ?

Lieux de permanences *	Dates	Horaires
Amfreville-la-Mi-Voie	27/09	8h30-11h30
Anneville-Ambourville	20/08	9h-12h
	26/09	9h-12h
Bihorel	28/08	8h30-11h30
Bois-Guillaume	14/09	9h-12h
	25/09	8h30-11h30
Bonsecours	19/09	9h-12h
Boos	23/08	9h-12h
	19/09	9h-12h
Canteleu	22/08	9h-12h
Caudebec-lès-Elbeuf	09/09	9h-12h
	27/09	14h-17h
Cléon	06/09	9h-12h
Darnétal	28/09	9h-12h
	21/08	8h30-11h30
Duclair	20/09	14h-17h
	19/09	14h15-17h15
Elbeuf	21/09	9h-12h
	30/09	14h-17h
Franqueville-Saint-Pierre	28/09	9h-12h
Grand-Couronne	20/08	13h30-16h30
	12/09	14h30-17h30
Hautot-sur-Seine	09/09	16h30-19h30
Isneauville	06/09	9h-12h
	20/09	9h-12h
Jumièges	16/09	14h30-17h30
	20/09	9h-12h
La Londe	12/09	14h30-17h30
	26/09	14h30-17h30
Le Grand-Quevilly	09/09	9h-12h
	18/09	14h-17h

* Les lieux de permanence dans les communes sont les mairies excepté à Grand-Couronne où les permanences se déroulent au Centre Technique Municipal

Comment participer à l'enquête publique ?

Comment et où vous informer ?

Pendant toute la durée de l'enquête (19 août – 1^{er} octobre 2019), le dossier d'enquête publique du projet est consultable :

→ **En version numérique** dans les 71 communes et au siège de la Métropole (Le 108 à Rouen), ainsi que sur internet à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie>

→ En version papier

dans les 43 communes « lieux d'enquête » (dossier complet), dans les 28 communes « sites d'information » (dossier partiel concernant la commune) et au siège de la Métropole (Le 108 à Rouen) – Voir la carte des communes lieux d'enquête et sites d'information dans les pages suivantes.

Comment et où vous exprimer ?

Pour contribuer à l'enquête publique, vous pouvez déposer vos observations :

→ **Sur le registre numérique** accessible à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie> à partir du 19 août

→ **Par mail à l'adresse** : plu-metropole-rouen-normandie@mail.registre-numerique.fr

→ **Après de la commission d'enquête** qui vous accueille au cours des 65 permanences organisées dans les 43 communes « lieux d'enquête » et au siège de la Métropole (Le 108 à Rouen) – voir le planning des permanences dans les pages suivantes.

→ **Sur les registres papiers** mis à disposition dans les 43 communes « lieux d'enquête » et au siège de la Métropole (Le 108 à Rouen)

→ **Par courrier** adressé à Monsieur le **Président de la commission d'enquête** relative au projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie et à l'abrogation des cartes communales d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, à **cette adresse** : Métropole Rouen Normandie
Direction de la Planification Urbaine
Le 108 – 108 Allée François Mitterrand
CS 50589 – 76006 Rouen CEDEX



Où et comment consulter le dossier d'enquête ? Déposer une observations ? Rencontrer la commission d'enquête ?



Depuis chez moi :

- Je peux consulter le dossier en version numérique sur Internet
- Je peux déposer mes observations sur le registre numérique, les envoyer par mail ou courrier postal



Dans un lieu d'enquête :

- Je peux consulter le dossier complet en version papier et numérique
- Je peux déposer mes observations sur le registre papier et le registre numérique
- Je peux rencontrer le commissaire enquêteur (voir dates pages suivantes)



Dans un site d'information :

- Je peux consulter le dossier complet en version numérique
- Je peux consulter en version papier les principaux éléments qui concernent la commune
- Je peux déposer mes observations sur le registre numérique

